
**PROCES VERBAL REDUIT
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 FEVRIER 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 10 février 2022.

Le dix février deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le quatre février deux mille vingt-deux s'est réuni en séance publique.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, M. Christian DANDRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA (arrivée 20h20 pouvoir à Mme Tatiana PRIEZ pour la délibération n°1), M. Mickaël MARC, M. Guillaume GINGUENE, Mme Laura BELLOIS, Mme Barbara LEVESQUE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Christine ROBERT
Mme Caroline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Amandine MARTINEZ	à	M. Abdelmalek BENSEDDIK
Mme Virginie THERIZOLS	à	Mme Laura BELLOIS
Mme Coline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Daniel HEQUET	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN

ABSENT :

Mme Nassim KERBACHI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Jean-Yves CAILLAUD

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

011.02.2022 ELECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE AU MAIRE SUITE A LA DEMISSION DE MADAME SYLVIE GUIGON 4EME ADJOINTE AU MAIRE

Déclare à la majorité (28 voix pour et 2 votes blancs) que Madame Laura BELLOIS est proclamée adjointe au Maire.

Décide à la majorité que la nouvelle adjointe au Maire occupera le dernier rang des adjoints, chacun des adjoints restant passant au rang supérieur.

Déclare à la majorité que Madame Laura BELLOIS est proclamée 9^{ème} adjointe au Maire et est immédiatement installée.

La liste des adjoints au Maire est désormais la suivante :

1er Adjoint : ROBERT CHRISTINE

2ème Adjoint : CAILLAUD JEAN-YVES

3ème Adjoint : PRIEZ TATIANA

4ème Adjoint : MATHON CLAUDE

5ème Adjoint : DUBREIL DANIELE
 6ème Adjoint : PICARD MICHEL
 7ème Adjoint : TEREFENKO LAURENCE
 8ème Adjoint : HOGOMMAT PHILIPPE
 9ème Adjoint : BELLOIS LAURA

012.02.2022 FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2022

Adopte à la majorité, abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny » le budget primitif de la commune de l'exercice 2022.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	20 646 848 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	20 646 848 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	21 144 445 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	21 144 445 €

013.02.2022 FINANCES
VOTE DES TAUX 2022

Décide à la majorité, abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny » de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2022 comme suit :

Taxe d'habitation : **13,75 %**

Taxe Foncier bâti : **42,18 %**

Taxe Foncier non bâti : **74,59 %**

014.02.2022 FINANCES
SUBVENTIONS 2022 A VERSER AUX ASSOCIATIONS, AU C.C.A.S. ET A LA CAISSE DES ECOLES

Décide à l'unanimité (Les élus membres des conseils d'administrations ne prennent pas part au vote : V. Busson / F. Gaillot / JY. Caillaud / AM. Besnouin / D. Dubreil / Caroline Olivier) d'attribuer les subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles conformément au tableau ci-dessous pour un montant total de **265.925 €.** :

Imputation		Libellé	Montant versé 2021	Montant 2022
020	6574	PERSONNEL		
		Amicale des agents communaux - fonctionnement	17 250 €	23 000 €
		Amicale des agents communaux - action sociale	4 040 €	4 040 €
		D.G. 95	100 €	100 €
		Total compte 020 6574	21 390 €	27 140 €
20	6574	SCOLAIRE		
		Ass.sport.cult.St Exupéry	700 €	800 €
		Ass.socio.cult.Lameth	500 €	500 €
		Ass sport.et sociocult. Immarmont Evasion	500 €	975 €
		Ass. Sportive La Bruyère	500 €	500 €
		Ass. sportive et culturelle maternelle charcot	700 €	800 €
		Ass. Yves Le Guern	700 €	700 €
		Association Sportive P.E.Victor	500 €	500 €
		Foyer Socio Éducatif Nicolas Flamel	400 €	400 €

		Ligue contre le cancer	500 €	500 €
		Ass. Sport et culturelle élém. Rav	400 €	400 €
		Foyer Socio Éducatif Collège La Bruyère	300 €	300 €
		Total compte 20 6574	5 700 €	6 375 €
024	6574	FETES ET CEREMONIES / ANIMATION LOCALE / CULTUREL		
		Arlequin du pavé	150 €	150 €
		Association généalogique et historique de Ménucourt et Osny	100 €	100 €
		Codevota F.N.C.T.A.	850 €	1 000 €
		Gospel St Pierre d'Osny	1 000 €	1 200 €
		<i>Jazz au fil de l'oise (en prestation à partir de 2022)</i>	2 000 €	0 €
		Les amis de Grouchy	850 €	1 500 €
		Les amis du musée des sapeurs pompiers	300 €	300 €
		Osny images	500 €	500 €
		Osny-Philatélie	60 €	60 €
		Polyph'Osny	0 €	250 €
		<i>A.M.O. (sous réserve de la mise à jour des statuts)</i>	16 500 €	16 500 €
		Lys d'or	1 050 €	1 100 €
		Mempôkap	500 €	800 €
		Osny Ouest	1 000 €	1 000 €
		Tiags en folies	500 €	750 €
		Union nationale des combattants	700 €	700 €
		Total compte 024 6574	26 060 €	25 910 €
112	6574	POLICE MUNICIPALE		
		Association féline de Pontoise	1 500 €	1 500 €
		Total compte 112 6574	1 500 €	1 500 €
40	6574	SPORT		
		BMX Club Osny (OSNY BICROSS CLUB)	3 000 €	3 000 €
		Boules Lyonnaises	300 €	250 €
		Entente cycliste Osny-Pontoise	600 €	600 €
		Osny football club	27 000 €	28 000 €
		Espoirs gymniques d'Osny	3 500 €	3 000 €
		Hand ball (EX-EAQUO)	1 500 €	1 500 €
		Judo club Osny	4 000 €	4 000 €
		As karaté Osny	800 €	1 000 €
		Natation (O.C.N.M.)	3 000 €	- €
		Pétanque		150 €
		Osny United (Anc.Association communauté d'Osny (A.C.O.))		1 300 €
		Rando découverte amitié	300 €	- €
		Randosny	100 €	100 €
		Tennis (A.T.L.O.)	4 000 €	4 000 €
		Tir à l'arc (Les archers de Grouchy)	1 400 €	1 700 €
		Volley (A.V.O.P.)	2 600 €	2 400 €
		Aso Gymnastique volontaire	700 €	1 000 €
		Total compte 40 6574	52 800 €	52 000 €
522	6574	ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET ADOLESCENCE		
	Déclic	Sauvegarde 95	7 000 €	8 000 €
		Total compte 522 6574	7 000 €	8 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			114 450 €	120 925 €
		<u>Subventions versées sur projets en 2021</u>		
		Les Amis de Grouchy délibération 190.09.2021	600 €	
		Ex Eaquo délibération 059.04.2021	500 €	
		Ecole et famille délibération 273.12.2021	750 €	

		Provisions pour subventions sur projets et soldes		
		Secteur fêtes et cérémonies / animation locale / culturel		5 040 €
		Secteur sport		3 000 €
		Secteur vie des quartiers		6 000 €
		Total provisions et soldes	1 850 €	14 040 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PROJETS			116 300 €	134 965 €
20	657361	Caisse des Ecoles	47 000 €	50 000 €
		Total compte 20 657361	47 000 €	50 000 €
520	657362	CCAS	110 000 €	95 000 €
		Total compte 520 657362	110 000 €	95 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS ET CDE HORS PROJETS			271 450 €	265 925 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS, CDE ET PROJETS			273 300 €	279 965 €

015.02.2022 FINANCES - OBSERVATOIRE FISCAL

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE ENTRE LA CACP ET LES COMMUNES MEMBRES

Approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition partielle du service de l'observatoire fiscal, qui prendra effet du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Le coût du service est supporté par la CACP et par les communes adhérentes signataires de la manière suivante :

- Prise en charge de 50 % du coût du service par la communauté d'agglomération
- Répartition des 50 % restants par répartition au prorata des recettes annuelles de la taxe sur le foncier bâti issues des rôles généraux, de l'ensemble des communes membres de la CACP sans report de charge des communes non adhérentes sur les communes adhérentes.

Ce coût annualisé sera actualisé selon les modalités prévues à la convention.

A titre indicatif, le coût de la prestation de l'observatoire fiscal pour l'année 2021 s'est élevé à 3801€ et doit être révisé pour 2022.

016.02.2022 RESSOURCES HUMAINES

CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 10 février 2022 :

1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire urbanisme sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif et de rédacteur

1 emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture volante sur les grades du cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture

1 emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture sur les grades des cadres d'emploi d'auxiliaire de puériculture et d'agent social

1 emploi permanent à temps complet d'assistant(e) de M. Le Maire et secrétariat général sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint administratif et de rédacteur

2 emplois permanents à temps complet de gardien d'équipement sportif sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint technique et d'agent de maîtrise

Du supprimer au 1^{er} mars 2022 :

1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire urbanisme sur le grade d'adjoint administratif

1 emploi permanent de peintre à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture sur le grade d'adjoint technique

1 emploi permanent à temps complet d'assistant(e) de M. Le Maire et secrétariat général sur le grade de rédacteur

1 emploi permanent à temps complet de gardien d'équipement sportif sur le grade d'agent de maîtrise

1 emploi permanent à temps complet de gardien d'équipement sportif sur le grade d'adjoint technique

017.02.2022 RESSOURCES HUMAINES

MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR GESTION DU TEMPS

Approuve à l'unanimité la mise à jour du règlement intérieur sur la gestion du temps.

018.02.2022 RESSOURCES HUMAINES

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT – AMICALE DES AGENTS COMMUNAUX D'OSNY

Approuve à l'unanimité la convention de subventionnement et de mise à disposition de moyens humains et matériels à passer avec l'Amicale des Agents Communaux d'Osny. La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Elle pourra être modifiée le cas échéant par avenant. La mise à disposition des moyens humains et matériels est consentie à titre gratuit.

Les dépenses afférentes sont inscrites au budget communal de l'exercice 2022 et suivants. Le montant de la subvention pour 2022 est de 27.040 €. Ce montant pourra être modifié chaque année dans le cadre du vote de Budget Primitif annuel.

019.02.2022 FONCIER – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AI NUMEROS 528 ET 526 ISSUES DE LA DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI N°525 SISE RUE DE LA FRICHE ET ROUTE D'ENNERY.

Décide à l'unanimité de rapporter la délibération n°2004.70 en date du 19 mai 2004 du Conseil Municipal.

Approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles cadastrées section AI numéros 528 pour 201 m² et 526 pour 947 m² correspondant à l'aire de retournement dans le prolongement de la rue de la Friche et un aménagement paysager sis route d'Ennery. Ces deux parcelles sont issues de la parcelle cadastrée section AI numéro 525 appartenant aux propriétaires indivis : Mr et Mme BENATIA (anciennement M et Mme Landemaine), M et Mme Hue, les consorts Rodrigues, Mr Dequin.

L'acquisition est réalisée à l'euro symbolique en vue de son incorporation dans le domaine public communal. Tous les frais liés à cette affaire sont pris en charge par l'acquéreur.

020.02.2022 FONCIER – SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT (CRL) ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE (CACP), L'ÉTAT ET LA COMMUNE

Décide à l'unanimité d'inscrire la commune d'Osny dans la démarche du contrat de relance du logement (CRL).

Approuve à l'unanimité le projet de Contrat de relance du logement.

021.02.2022 SCOLAIRE

BOURSES COMMUNALES 2021/2022

Décide à l'unanimité de reconduire le montant de 65€ pour les bourses communales destinées aux élèves du collège aux études supérieures, ce qui comprend : les collégiens, lycéens, apprentis et étudiants dont les familles sont aux quotients communaux 1 et 2, pour l'année 2021/2022.

022.02.2022 VIE ASSOCIATIVE / HYGIENE ET SALUBRITE
CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT – ASSOCIATION FELINE DE CERGY-PONTOISE (AFELP)

Approuve à l'unanimité la convention de subventionnement à passer avec l'association féline de Cergy-pontoise et d'autoriser M. le Maire à la signer. La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

023.02.2022 SPORT
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS -VILLE D'OSNY - ASSOCIATION OSNY FOOTBALL CLUB

Adopte à l'unanimité la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association « Osny Football Club ».

Décide à l'unanimité de verser une subvention pour l'année 2022 d'un montant de 28.000 € dont le versement se fera selon les modalités suivantes :

Un acompte de 3/12^{ème} de la subvention 2021 versé en janvier 2022 soit 6 875€.

Le solde d'un montant de 21 125€, sera versé en février 2022.

024.02.2022 AFFAIRES GENERALES
COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Décide à l'unanimité de rapporter la délibération du 21 janvier 2010 n°2010.20 créant de nouveau la commission communale d'accessibilité.

Approuve à l'unanimité la création de la commission communale pour l'accessibilité de la ville d'Osny. La composition de ladite commission sera fixée par arrêté de Monsieur le Maire.

025.02.2022 MARCHES PUBLICS
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS

Décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures.

Approuve à l'unanimité la convention constitutive du groupement de commande désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés et/ou accords-cadres selon les modalités fixées dans cette convention.

Indique à l'unanimité son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

-lot 1 : dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

-lot 4 : fourniture de certificats de signatures électroniques ;

La commune d'Osny versera au titre des prestations subséquentes à l'adhésion au groupement de commandes la somme de 197 € pour l'année 2022 et de 57 € pour les années suivantes.

026.02.2022 AFFAIRES GENERALES
DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n°235.11.2021 à 005.01.2021.

027.02.2022 MOTION RER A : Les voyageurs de la branche Cergy saturent ! Pour un ajustement des horaires en heures de pointe

Demande à l'unanimité à l'autorité organisatrice (IDFM) et aux opérateurs de la ligne A (SNCF et RATP) de lancer un rééquilibrage immédiat de l'offre en heure de pointe, s' sollicite l'appui de l'Etat à cette demande, mandate son maire ou son représentant pour s'engager dans toute démarche appuyant cette demande, s'inscrit dans une coordination avec les collectivités qui auront adopté la présente demande, et se réserve la possibilité d'appeler la population à soutenir par voie de pétition la présente demande.

028.02.2022 PETITE ENFANCE

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE

Approuve à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs et de financement de la CAF concernant le RPE le Colibri.

Fait à Osny, le 15 février 2022



Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE

